Neomis
Conseil & Formation

Nous contacter
Tel : 04.78.85.75.44 / Fax : 04.78.85.29.53
Mail : contact@neomis.fr
www.neomis.fr

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST - Inter

PUBLIC CONCERNE

L'ensemble du personnel

***Prérequis** : Etre Sauveteur Secouriste du Travail titulaire du certificat SST à jour des formations continues*

OBJECTIFS

✓ Poursuivre sa mission de Sauveteur Secouriste du Travail en ayant actualisé ses connaissances pratiques

ORGANISATION

Durée du stage : 1 jour (6 heures)

Participants : de 4 à 10 personnes.

Méthodes pédagogiques : apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.

Matériel pédagogique : mannequins d'exercice (adulte, enfant, nourrisson), valise pédagogique, défibrillateur,…

Intervenant : Formateur SST validé par la CARSAT

Moyens de l'évaluation : Fiche individuelle d'évaluation SST, cas concrets…

Validation de la formation : délivrance d'un timbre ou d'un nouveau certificat

Formation en inter-entreprises : dans nos locaux (contactez-nous pour connaître les dates de stage)

PROGRAMME

Conforme au nouveau référentiel INRS 2012

ROLE DU SST

RAPPELS THEORIQUES

MISES EN SITUATION D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

REVISION DES GESTES D'URGENCE ET ACTUALISATION DE LA FORMATION

- Protéger
- Examiner
- Alerter / Faire alerter
- Secourir
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou elle présente des signes anormaux
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements
  - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - La victime ne répond pas mais respire
  - La victime ne respire pas

CADRE REGLEMENTAIRE

Article R. 4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence […]

PERIODICITE

Le Maintien et l'actualisation des compétences SST doivent être effectués tous les 24 mois.



Un **livret INRS**
et un autocollant « Sauveteur Secouriste du travail »
sont remis à chaque stagiaire



NEOMIS Conseil & Formation est enregistré auprès de la préfecture sous le n° 82 69 09538 69